



ACCUEIL URBANISME - 2023

urbanisme@mairie-leognan.fr

Guide traitement des demandes



Pas d'accueil en mairie sans RDV !

UN PROJET DE CONSTRUCTION / AMENAGEMENT ?

- **Dépôt des demandes d'urbanisme** : (Déclaration préalable, Permis de construire, Permis d'aménager...)
Les demandes peuvent se faire en papier ou par voie dématérialisée (à privilégier)
 - 2 Guides PDF sont à votre disposition sur le site internet de la commune:



- Comment déposer une demande.

- Les documents nécessaires et comment les produire.



- Explication du portail internet « Guichet Unique »

- Inscription et suivi des dossiers dématérialisés.



ACCUEIL URBANISME - 2023

Guide traitement des demandes

urbanisme@mairie-leognan.fr

QUESTIONS

- **SUJETS:**

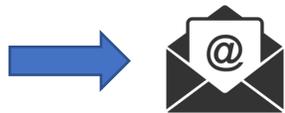
- **Révision du PLU:** (informations à l'accueil / site internet / publication magazine selon l'évolution de la procédure)
Concernant les demandes de changement de zonage : adresser sa demande au Maire par courrier.

Pas de rendez-vous possible

- **Consultation des autorisations d'urbanisme** (Permis de construire / Déclaration préalable ...)

Seul le registre des autorisations (*liste des permis déposés*) est consultable à l'accueil sans rendez-vous.

Pour consulter un dossier (Permis) → Prendre obligatoirement un rendez-vous :



Ecrire un mail au service urbanisme : en objet « **demande de consultation** »

Indiquez : - le numéro de Permis/bénéficiaire

- une date une plage horaire +/- 1 h et un numéro de téléphone

PS : suivant le motif, la demande peut-être traitée par courriel.





ACCUEIL URBANISME - 2023

urbanisme@mairie-leognan.fr

Guide traitement des demandes

QUESTIONS

• SUJETS :



- **Consultation du cadastre** : uniquement par courriel.
 - Si vous êtes propriétaire des parcelles : indiquez l'adresse cadastrale.
 - Si vous n'êtes pas propriétaire : télécharger/remplir le cerfa N°11 565*04 à renvoyer par courriel.
-



- **Question sur les délais et suivi d'une demande en cours d'instruction** : uniquement par courriel.
 - Indiquez le numéro du Permis de construire/Déclaration préalable ...)
 - Indiquez un numéro si besoin d'être rappelé 
-



- **Dépôt de pièces complémentaires** : (via « Guichet Unique » ou directement par courriel.
 - vous pouvez envoyer par email les pièces complémentaires en indiquant bien le numéro de dossier.

- **EVITER LE DEPOT EN PAPIER !**





ACCUEIL URBANISME - 2023

urbanisme@mairie-leognan.fr

Guide traitement des demandes

Organisation des rendez-vous : ➤ **Prise des rendez-vous via le lien suivant:** www.rendezvousonline.fr
(suivre les consignes)



- **Les rendez-vous à la mairie sont à privilégier** pour les questions de faisabilité de projet, ou questionnement très précis, aide sur le montage de dossier compliqué.
- *Beaucoup de demandes peuvent se traiter par courriel / téléphone : veuillez vous référer à la liste ci-dessous.*
 - *Et selon le cas, un rendez-vous pourra vous être fixé directement par courriel.*
-



SUJETS : Par courriel uniquement (indiquez les références / N° de permis / adresse cadastrale de préférence et numéro de téléphone pour vous joindre) 

- Demande de renseignement suite à une demande de pièces complémentaires
- Questions règles d'urbanisme/zonage
- Faisabilité simple (explication projet et plans si possible par mail au préalable)
- Certificat/attestation
- Demande de notaire
- Vérification des dépôts, et constitution des dossiers d'urbanisme